

# lignesdevie

LE MAGAZINE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MAINE-ET-LOIRE



## ACTUALITÉS

**Sécurité :**  
l'encadrement s'engage /P4

## DOSSIER

**La convention de disponibilité :**  
vers de nouveaux partenariats  
avec les employeurs /P8



Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire,  
à vos côtés pour la vie

Juillet 2015 n°33

# édito

Suite aux élections départementales, j'ai pris la décision de poursuivre mon action à la présidence du SDIS de Maine-et-Loire. Le 11 mai dernier, un nouveau conseil d'administration a été installé. Vous pouvez en prendre connaissance dans le supplément qui lui est consacré dans ce numéro de Lignes de Vie.

Je compte, avec les nouveaux administrateurs du SDIS, poursuivre l'action de modernisation de notre établissement engagée depuis plusieurs années et portée par le document d'orientations stratégiques.



**Christian Gillet**  
président du conseil d'administration

## Bascule vers le nouvel outil de l'alerte : GIPSI 2

Mardi 2 juin, tous les acteurs du CODIS étaient sur le pont pour assurer la bascule sur la version 2 du logiciel GIPSI, intégrant la gestion de la disponibilité des personnels. Seuls le groupement sud, les 5 CSP et leurs centres rattachés, ont été concernés par cette migration qui intervient après des mois de préparation technique et de formation des personnels. Les groupements territoriaux Nord et Est ont basculé sur l'outil depuis le 30 juin dernier. Le groupement centre basculera quant à lui début septembre vers celui-ci. En attendant, les centres se familiarisent avec le nouvel outil via des formations individualisées au sein de chaque unité. (voir page 7)



## sommaire

### ACTUALITÉS

**Panorama**  
Arrivées et départs **3**

**Bilan opérationnel 2014**  
Sécurité : l'encadrement s'engage  
Politique Santé et Sécurité 2015 **4**

**Dans les groupements**  
Immersion au SDIS49  
de 6 officiers en formation  
à l'ENSOSP **6**

**Dans les centres**  
Les premiers pas  
sur le nouvel outil GIPSI 2  
Passation de commandement  
à Combrée

### DOSSIER

**Convention de disponibilité :**  
De nouveaux  
partenariats avec  
les employeurs **8**

### ZOOM SUR

**l'équipe de soutien  
médico-psychologique :**  
mode d'emploi **10**

Magazine édité par le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire**  
Direction départementale d'incendie et de secours  
Service Communication  
6 avenue du Grand Périgné  
CS 90087 - 49071 Beaucozoué cedex  
Tél. 02 41 33 21 06 - Fax : 02 41 33 21 05  
Email : communication@sdis49.fr

**Directeur de publication :** Colonel Laurent Ferlay  
**Rédaction :** Carine Lagarde - Anne-Sophie Démas  
**Conception, mise en page :** A4 éditions 02 41 720 700  
**Impression :** Connivence  
**Photos :** SDIS 49, François BLIN.  
Dernière de couverture : Campagne de communication du Ministère du logement.  
**Reproduction interdite**

**Ont collaboré à ce numéro :**  
Le directeur, le directeur adjoint, les chefs de pôles et de groupement et aussi Thierry Bellanger, Mathieu Bertrand, Alain Cornillon, Pascal Vasseur.  
....

## 11 nouveaux sapeurs-pompiers professionnels prêts à intervenir

Après 3 mois passés à l'EDIS aux côtés de leur équipe pédagogique (Luc Chesneau, Bruno Fradet, Frédéric Sorieul, Bérangère Chureau, Christophe Drapeau), les 11 nouveaux sapeurs-pompiers professionnels recrutés en mars dernier ont validé leur formation d'intégration. Une cérémonie était organisée le 22 mai dernier afin de célébrer officiellement leur entrée dans la profession.



cérémonie de fin de FI

### ARRIVÉES

#### Avril

- **Sébastien COCONNIER**, adjudant-chef de SPP, au CSR Segré, en qualité de chef d'agrès tout engin.

#### Mai

- **Christian VITET**, capitaine de SPP au groupement prévision en qualité de chef du service étude et prospectives  
- **David LE ROUX**, lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe de SPP, au CSP chêne vert, en qualité de chef du bureau formation/planning.

#### Juin

- **Mickael VIDREQUIN**, capitaine de SPP stagiaire, au groupement territorial sud, en qualité de chef du service prévision-opérations  
- **Jean-François BRISSET**, lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe, au CSP Académie, en qualité de chef du bureau formation/planning.

### DÉPARTS

#### Avril

- **Edwige MAUREL**, adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au groupement des infrastructures en retraite.

#### Juin

- **Vincent CHAUVÉAU**, sergent de SPP du groupement opérations, en disponibilité  
- **FLORIAN COSNAY**, caporal de SPP au CSP Chêne-Vert au SDIS35.

## 7<sup>ème</sup> édition de la journée cohésion du personnel

Le 4 juin dernier, le SDIS organisait une nouvelle édition du pique-nique de la direction. Des visites programmées au cours de cette journée ensoleillée, ont permis au personnel de visiter au choix, les coulisses du Théâtre le Quai, le château ainsi que la cathédrale d'Angers. Le midi le personnel s'est réuni à Feneu pour partager un déjeuner en toute convivialité..



Dans le beffroi de la cathédrale, certains ont eu l'occasion de faire retentir la cloche.

## Les Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire à l'honneur



La journée nationale est une cérémonie hautement symbolique pour les sapeurs-pompiers. C'est l'occasion de saluer leur travail, leur engagement, leur dévouement et de rendre hommage aux sapeurs-pompiers décédés depuis un an en service commandé.

Au cours de cette commémoration, les autorités ont procédé à de nouvelles nominations. Le préfet a également décerné une médaille de la sécurité intérieure à l'adjudant Frédéric SORIEUL pour ses qualités professionnelles reconnues par son encadrement.

- **Promotion au grade de médecin de classe exceptionnelle** pour le médecin hors classe Alain CORNILLON, médecin-chef du service de santé et de secours médical
- **Promotions au grade de lieutenant-colonel de sapeurs-pompiers volontaires** pour les médecins-commandants Patrick LEPAGE (Durtal), Bernard SEGUIN (Champtoceaux), Denis VATELOT (le Pélican) et le vétérinaire-commandant André MITTEAULT (Saumur)
- **Promotion au grade de commandant de sapeurs-pompiers professionnels** pour le capitaine Jean-François PANTAIS, chef du centre de secours principal de Saumur
- **Promotions au grade de capitaine de sapeurs-pompiers volontaires** pour les lieutenants Eric BAUDOIN (chef du centre de secours le Pélican), Patrick FORTIER (chef du centre de secours les Pins), Loïc GANDON (chef du centre de secours du Louroux-Béconnais), Arnaud PELTIER, (chef du centre de secours de Thouarcé), Franck POTIER (chef du centre de secours de Montreuil-Bellay).

# Sécurité : le risque routier ... 1<sup>er</sup> risque professionnel chez les sapeurs-pompiers

**En matière de prévention, le risque routier reste l'une des préoccupations majeures de l'univers des sapeurs-pompiers.**

Aujourd'hui, le risque routier professionnel représente en France la première cause d'accident mortel au travail. Malgré une forte diminution de ce chiffre ces dernières années, il reste une préoccupation majeure pour les entreprises.

Ce risque n'épargne malheureusement pas le monde des sapeurs-pompiers. En 2003, le rapport POURNY dressait un état des lieux des accidents de service depuis 1994, avec un constat alarmant sur les accidents liés à la circulation routière. 12 ans après, la prévention du risque routier constitue toujours un enjeu primordial pour les sapeurs-pompiers. En effet, les accidents routiers sont à l'origine de près de la moitié des décès de pompiers en service chaque année... et le risque concerne tous les agents : sapeurs-pompiers professionnels, volontaires et personnels administratifs et techniques.

## Quelques chiffres :

- Chaque accident routier cause en moyenne 25,3 jours d'arrêt chez les sapeurs-pompiers professionnels.
- Plus dramatique, ces accidents représentent la première cause de mortalité de la corporation.
- Dans 80% des cas, l'accident est lié au comportement du conducteur.

Si heureusement tous les accidents n'ont pas une fin si dramatique, ils engendrent néanmoins d'importantes conséquences tant au niveau personnel pour l'agent accidenté qu'au niveau du fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. Atteintes physiques et morales des personnels, arrêt de travail, perte de l'aptitude opérationnelle, augmentation des primes d'assurance, immobilisation des véhicules...

## Des initiatives locales

- Le centre de secours du Pélican a repéré un risque d'accident lorsque les véhicules quittent le centre de secours et traversent une route départementale très empruntée. Des actions ont été menées par l'encadrement pour sensibiliser, par le biais d'une affiche, les sapeurs-pompiers volontaires du centre aux risques liés à cette route.
- A Baugé, suite à un accident de circulation qui aurait pu avoir de graves conséquences, le commandant François Maisonneuve, chef du groupement Est, ses équipes et le CHSCT ont analysé les causes et mené immédiatement des actions correctives.



## La sécurité routière en vidéo ...

Suite à plusieurs accidents impliquant des véhicules de sapeurs-pompiers, le SDIS49 a construit un film sur la sécurité routière pour former ses conducteurs. Ce film est un outil de formation. Il est accompagné d'un livret pédagogique destiné au formateur.

## Un film pour se former !

L'utilisation de la vidéo permet de faire passer des messages à travers des images et des sons. De nombreuses études ont démontré que ces deux éléments avaient un impact particulier sur la mémoire. De ce fait, ce film suscitera une attention plus particulière auprès des sapeurs-pompiers et aura plus de chance d'être mémorisée.

Cette action de formation s'adresse à tout sapeur-pompier qui conduit un véhicule du SDIS49 dans le cadre d'une intervention.

## Quels sont les objectifs ?

- Responsabiliser les conducteurs sapeurs-pompiers,
- Détecter les comportements à risque,
- Ancrer les bonnes pratiques liées à la conduite.

## LES INTERVENANTS

**4 intervenants viennent témoigner dans ce film qui est abordé sous différents aspects (juridique, émotionnel, professionnel et managérial). Ce film sera présenté dans différentes réunions puis remis aux formateurs et chefs de centre.**

**Jérôme Baudouin, du CSP Saumur  
Alain Foucher, chef de centre de Baugé  
Samuel Dufour, Secrétaire du CHSCT, référent conduite  
Maître Frédéric Rimbault, Avocat au barreau d'Angers.**



# POLITIQUE Santé & Sécurité 2015



Afin de protéger la santé physique et mentale des agents, le SDIS de Maine-et-Loire met en oeuvre un programme de prévention décliné en 5 volets :

## 1. La politique santé et sécurité du SDIS49

- Axer prioritairement la politique de l'établissement sur les deux domaines majeurs suivants :
  - l'activité physique
  - les risques professionnels
- Formaliser l'engagement de la direction dans une charte santé et sécurité,
- Communiquer autour de la politique santé et sécurité

## 2. Les risques professionnels et le document unique

- Réduire les risques bâtimentaires identifiés en priorité 1
- Évaluer les risques opérationnels
- Poursuivre la démarche liée aux risques psychosociaux
- Évaluer les risques liés à l'activité physique

## 3. Les accidents de service

- Analyser les accidents de service
- Agir pour éviter leur renouvellement
- Améliorer la pratique des activités physiques

## 4. La réglementation

- Informer les acteurs internes et externes des résultats sécurité sous forme d'un bilan
- Maîtriser l'intervention des entreprises extérieures
- Protéger les agents en cas d'incendie
- Réaliser un accueil sécurité pour les nouveaux arrivants

## 5. L'ouverture vers l'extérieur

- Intégrer des réseaux orientés santé et sécurité au travail (niveau département, zone et national).





## Immersion au sein du SDIS49 de 6 officiers en formation à l'ENSOSP

Dans le cadre d'une séquence d'immersion mise en place à titre expérimental par l'ENSOSP, le SDIS49 a été sollicité pour recevoir des stagiaires issus de la formation d'intégration de lieutenant de sapeurs-pompiers professionnels de 1ère classe. Aussi, du 8 au 12 juin dernier, le SDIS a accueilli 6 lieutenants de la 84<sup>e</sup> promotion. Cette immersion dans un SDIS différent de leur corps d'affectation, leur permet, entre autres, d'appréhender d'autres modes de fonctionnement et d'organisation.

Au cours de cette semaine, diverses rencontres ont été programmées avec des officiers, élus, organisations syndicales et autorités du département afin de favoriser les échanges et de compléter les connaissances et capacités acquises en formation. Sous forme d'un retour d'expérience, les lieutenants Robe et Tharreau, ont eu également l'occasion d'échanger avec les stagiaires sur cette nouvelle fonction, sur les contraintes et perspectives du poste...

## Les premiers pas sur le nouvel outil GIPSI 2

Depuis quelques mois, le nouvel outil de gestion de l'alerte est arrivé dans les centres. Il offre désormais aux équipes des centres de secours de nouvelles fonctionnalités telle la programmation d'astreintes, la constitution d'équipes... L'appropriation de ce nouvel outil a nécessité la mobilisation des groupements territoriaux qui se sont chargés de former leurs unités opérationnelles. C'est le cas du groupement nord Segré, qui a opté pour une formation individualisée au sein de chaque unité.

Durant plusieurs semaines, le Capitaine Blanche a parcouru les vingt centres du groupement nord afin de délivrer aux équipes d'encadrement une initiation à GIPSI 2. Au programme, l'espace de quelques heures, en petit comité, il manipule l'outil et parcourt toutes ses fonctionnalités. « Cette initiation doit permettre aux cadres des centres de se familiariser avec le logiciel et de se préparer à la formation qui leur est délivrée ensuite. Ils pourront plus facilement y poser toutes les questions qu'ils auront eues en pratiquant en amont » explique le capitaine Blanche.

Durant deux heures, le cadre du groupement va décortiquer l'outil en expliquant soigneusement chacun de ses gestes : création des profils pour chaque agent, constitution des équipes, quelles alertes possibles pour veiller au potentiel opérationnel du centre, autant de fonctionnalités offertes par l'outil qu'il est primordial de présenter, pratiquer, expliquer. « Nous avons pu toucher du doigt ce que nous devrons pratiquer tous les jours demain : gérer les équipes d'astreintes, affecter les personnels aux engins, veiller à la disponibilité des agents... C'est beaucoup de choses à connaître en peu de temps et il est important que l'on soit aidé » souligne, l'Adjudant-chef Patrick GALON, chef de centre du Lion d'Angers.

Cette première séance se termine par une démonstration de l'outil sur smartphone. Très vite, le chef de centre et son adjoint installent le raccourci sur leur téléphone et peuvent tester ce moyen donné aux sapeurs-pompiers pour se mettre disponible ou indisponible en temps réel.

**Quelques semaines plus tard, les mêmes acteurs sont retournés à la direction pour participer à la formation organisée par la société qui a conçu l'outil. Les questions ont fusé. L'apprentissage s'affine. La mise en pratique a démarré.**



## Passation de commandement à Combrée

A 55 ans, le lieutenant Jean-Pierre POUTHIER sapeur-pompier volontaire depuis 30 années, cède le commandement du centre au lieutenant Jean-Yves ESNAULT.

Durant 10 années, le lieutenant Jean-Pierre POUTHIER, aura exercé les fonctions de chef de centre de première intervention de Combrée avec sérieux et compétence. Il poursuivra son engagement de sapeur-pompier volontaire en qualité d'adjoint au chef de centre et chef de groupe pour la partie opérationnelle. Son successeur, le lieutenant Jean-Yves ESNAULT a débuté sa carrière de sapeur-pompier volontaire le 1er janvier 1993 à Combrée. Après avoir gravi les échelons jusqu'au grade de lieutenant, il devient adjoint au chef de centre en décembre 2004. Parallèlement à son engagement de sapeur-pompier volontaire, il exerce une activité professionnelle à Segré.

La cérémonie de passation de commandement s'est déroulée en présence de Monsieur Christian GILLET, président du conseil d'administration du SDIS, de Monsieur Bernard MUSSET sous préfet de Segré, du colonel Laurent FERLAY, chef du corps départemental des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire et des élus locaux.



# Convention de disponibilité :

## De nouveaux partenariats avec les employeurs

Après le lancement l'an passé d'une campagne de communication dédiée au grand public pour susciter des engagements, le SDIS 49 a entamé en début d'année une nouvelle démarche de communication envers les employeurs afin de maintenir et favoriser la disponibilité des SPV en journée. Depuis plusieurs années, le SDIS 49 s'emploie à faciliter l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires. Cette démarche s'inscrit dans un plan d'action national visant la valorisation et la promotion du volontariat.

### Vers une révision des conventions

Les conventions existant au sein du corps départemental nécessitaient une révision de la forme et du fond. Ainsi, un groupe de travail initié en 2012 a permis de déterminer les axes de travail et la démarche générale pour la révision de ces conventions. Réuni autour de représentants de l'UDSP, des groupements des opérations et de la formation et d'employeurs, le groupe de travail a rendu ses conclusions fin mai 2014. A l'issue de celles-ci, des actions ont été engagées et mise en œuvre depuis le début de l'année.

### En quoi consiste cette convention ?

La difficulté majeure rencontrée par le SDIS de Maine-et-Loire est la disponibilité de ses effectifs pendant les heures ouvrables. En effet 83% des sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire sont des volontaires qui cumulent cette activité avec leur vie personnelle et professionnelle. Or, il n'est pas toujours facile pour un sapeur-pompier volontaire de quitter son emploi afin d'aller porter secours.

Aussi, pour faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires le SDIS propose, aux employeurs de SPV, des conventions qui ouvrent droit, pendant leur temps de travail à des autorisations d'absence pour formation ou pour intervention et ce, dans le respect des nécessités de fonctionnement de l'employeur (privé ou public).

Le 13 mars dernier, Le caporal Noël Ribot sapeur-pompier volontaire au centre de secours de St Georges sur Loire, a signé une convention de disponibilité avec son employeur, l'entreprise SOFICOR-MÄDER.







Le 28 mai dernier, le caporal Mickael Avril, brigadier chef à la police Municipale d'Ecouflant, le maire Denis Chimier et le commandant Emmanuel Boutillier ont signé une convention de disponibilité.

## Quels sont les intérêts ?

**Chaque convention est personnalisée en fonction des contraintes de l'entreprise ou du service public. Pour l'employeur cette convention présente plusieurs intérêts :**

- 1- la régulation et l'anticipation des absences de son employé afin d'éviter tout dysfonctionnement préjudiciable pour l'entreprise ou la collectivité.
- 2- une compensation financière des absences : perception en lieu et place du sapeur-pompier volontaire, de ses indemnités horaires durant son absence sur son temps de travail.
- 3- une réduction financière de l'assurance incendie : abattement de 10% maximum sur ses primes d'assurance-incendie (article 9 loi du 3 mai 1996, modifié, relative au développement du volontariat)
- 4- la mise à disposition dans ses effectifs, d'un sapeur-pompier formé aux gestes de 1<sup>er</sup> secours et qui en cas de sinistre peut contribuer à préserver l'entreprise grâce à des réactions adaptées.
- 5- une valorisation de la démarche employeur conventionné, au travers du label employeur « partenaire des sapeurs-pompiers » .

## Accompagner la mise en oeuvre des nouvelles conventions de disponibilité

Le groupement des ressources humaines et le bureau du volontariat, accompagnés du service communication, ont formalisé un dossier complet, destiné aux employeurs, dénommé « CONVENTION DE DISPONIBILITE SDIS 49/EMPLOYEURS » dans lequel sont présents :

- 8 fiches outil (présentation du SDIS et des principes des conventions des sapeurs pompiers volontaires )
- Des conventions révisées et renouvelées (une pour le secteur public et une pour le secteur privé) ;
- Un guide de saisies des conventions ;

Après avoir formalisé ces documents et arrêté les procédures de fonctionnement, un plan d'action a été engagé. 3 étapes composent celui-ci :

1. Lancement de la démarche au cours de la réunion des chefs de centre : 26 janvier 2015 . (Présentation du dossier et de son contenu et remise des dossiers à chaque chef de centre)
2. Communication et formation auprès des chefs de groupement, des référents des SPV de groupement, des chefs de centres, février 2015,
3. Mise en oeuvre des demandes de convention restées en attente et signature des nouveaux documents.

Au 1<sup>er</sup> juin 2015, après quelques mois d'exploitation de ces nouveaux outils, déjà 20 conventions ont été signées et mises en oeuvre, plusieurs dizaines de conventions sont en cours d'élaboration pour une signature avant la fin de cette année.

# L'équipe de soutien médico-psychologique : mode d'emploi

Une équipe de soutien médico-psychologique est en place au sein du SDIS depuis 2004. Souvent méconnue, elle n'est que peu déclenchée. Composée de onze personnels de santé, elle a été en partie renouvelée cette année. Qui sont ces personnes auprès de qui l'on peut se confier ? Comment les alerter ? Voici quelques éléments de réponses.

## Une écoute psychologique ? Pourquoi faire ?

Certaines interventions peuvent créer des blessures qui ne sont pas visibles. Le choc émotionnel ressenti lors d'interventions difficiles (mort d'enfant, agression des agents...) peut laisser des traces : cauchemars, réminiscences en journée, angoisse...

Nous le savons tous : nos interventions sont toujours potentiellement risquées. C'est pourquoi les EPI existent. Les tenues de feu, casques, bottes, peuvent nous préserver de bien des blessures. Mais de quel EPI sommes-nous dotés pour nous préserver des traces psychiques des interventions ? Comment éviter des séquelles après avoir été témoins de scènes insoutenables que nous pouvons, heureusement assez rarement, rencontrer ?

Prévenir les séquelles psychologiques, c'est le rôle de l'équipe de soutien médico-psychologique.

## Parler à mes collègues me suffit.

### Pourquoi faire appel à des extérieurs ?

Si la convivialité d'une ambiance de casernement est la première des réparations, nous devons être conscients que ces temps d'échanges suite aux interventions, s'ils sont essentiels, n'en sont pas pour autant suffisants sur le plan de la prévention des séquelles psychiques.

Ce travail de prévention doit être mené par un personnel médical formé. Un débriefing plus technique ne remplacera pas non plus ce travail d'échange émotionnel dirigé, qui peut nous permettre de ne pas ramener trop lourdement nos émotions dans nos familles.

De G à D, Dr Denis Vatelot (Le Pélican), Dr Alain Cornillon (Direction), Dr Thierry Schaupp (Vihiers), Inf-P Sylvie Ronflet (L'Araize), Inf-P Philippe Ménard (Le Lion), Psychologue Catherine Yakovlev, Inf-P Nadia Rochard (Le Pélican), Inf-P Pascal Maurier (Le Lion), Inf-C Valérie Romelard, Dr Bernard Seguin (Champtoceaux).  
Étaient absents : l'infirmière principale Sylvie Graton de Beaupreau, l'infirmière-principale Isabelle Robineau de Chanzeaux et le pharmacien commandant Philippe Hardouin de Vihiers.



## Qui compose l'équipe de soutien médico-psychologique ?

L'équipe est actuellement composée de 11 membres du SSSM, médecins, pharmacien et infirmiers. Depuis deux ans, l'ensemble de l'équipe a été formée par Sylvain Goujard, psychologue et président de l'Association Européenne des Psychologues Sapeurs Pompiers (AEPSP). La méthode de prise en charge des équipes impactées par une intervention potentiellement traumatisante qui leur a été enseignée a été pensée par et pour des sapeurs-pompiers. Cette méthode rejoindra prochainement le catalogue de formation de L'ENSOSP.

Enfin ils ont récemment été rejoints par une psychologue clinicienne, Catherine Yakovlev, sous le statut d'expert volontaire. Ses compétences seront essentiellement utilisées pour la formation continue de l'équipe et pour son propre suivi après les interventions.

## Comment s'organise l'intervention de l'équipe ?

Quand un groupe rencontre une situation délicate, qui plonge un ou plusieurs de ses membres dans un état de souffrance psychique, l'intervention de l'équipe de soutien peut être sollicitée. La demande se fait auprès du CODIS, elle peut émaner d'une des personnes impliquées directement, d'un membre de la chaîne hiérarchique ou de l'officier chef de salle CODIS. Le demandeur sera rappelé par un membre de l'équipe qui évaluera les besoins et les modalités d'engagement.

Un binôme interviendra auprès des impliqués dans un délai qui dépendra de cette première évaluation, mais au plus dans les 48 heures suivant l'événement. Le binôme rencontrera l'ensemble de l'équipe présente sur l'intervention. Aucun compte rendu n'est fait auprès de la hiérarchie sur ce qui peut être dit de l'intervention, son rôle est de prévenir les séquelles psychiques, en l'absence de tout jugement.

Des conseils sont donnés aux participants pour mettre à distance la charge émotionnelle parfois lourde suite à de tels événements. Si une prise en charge à plus long terme est nécessaire, elle sera assurée par des professionnels du soin psychique des secteurs public ou privé du système de santé.



**Ces prochaines semaines, une campagne d'affichage sera réalisée dans les centres et au CODIS. Objectif de cette démarche : sensibiliser sur les différentes situations qui peuvent amener à contacter l'équipe de soutien médico-psychologique.**

# Il y avait un détecteur de fumée.

- Je suis mort
- Je me réveille



Bien équipé, bien préparé, je suis en sécurité.

Obligatoire  
à compter du  
**08**  
**MARS**  
**2015**



La prévention  
par les  
**SAPEURS - POMPIERS**  
DE FRANCE



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'ÉGALITÉ  
DES TERRITOIRES  
ET DE LA RURALITÉ

# lesupplément

AU MAGAZINE LIGNES DE VIE N°33

## Le nouveau conseil d'administration à pied d'œuvre




Élus en mai dernier, 11 nouveaux membres représentants du Conseil Départemental ont rejoint les 11 autres élus des communes et des Établissements Publics de Coopérations Intercommunales de Maine-et-Loire, pour siéger aux côtés de Christian Gillet, Président du conseil d'administration du SDIS49.

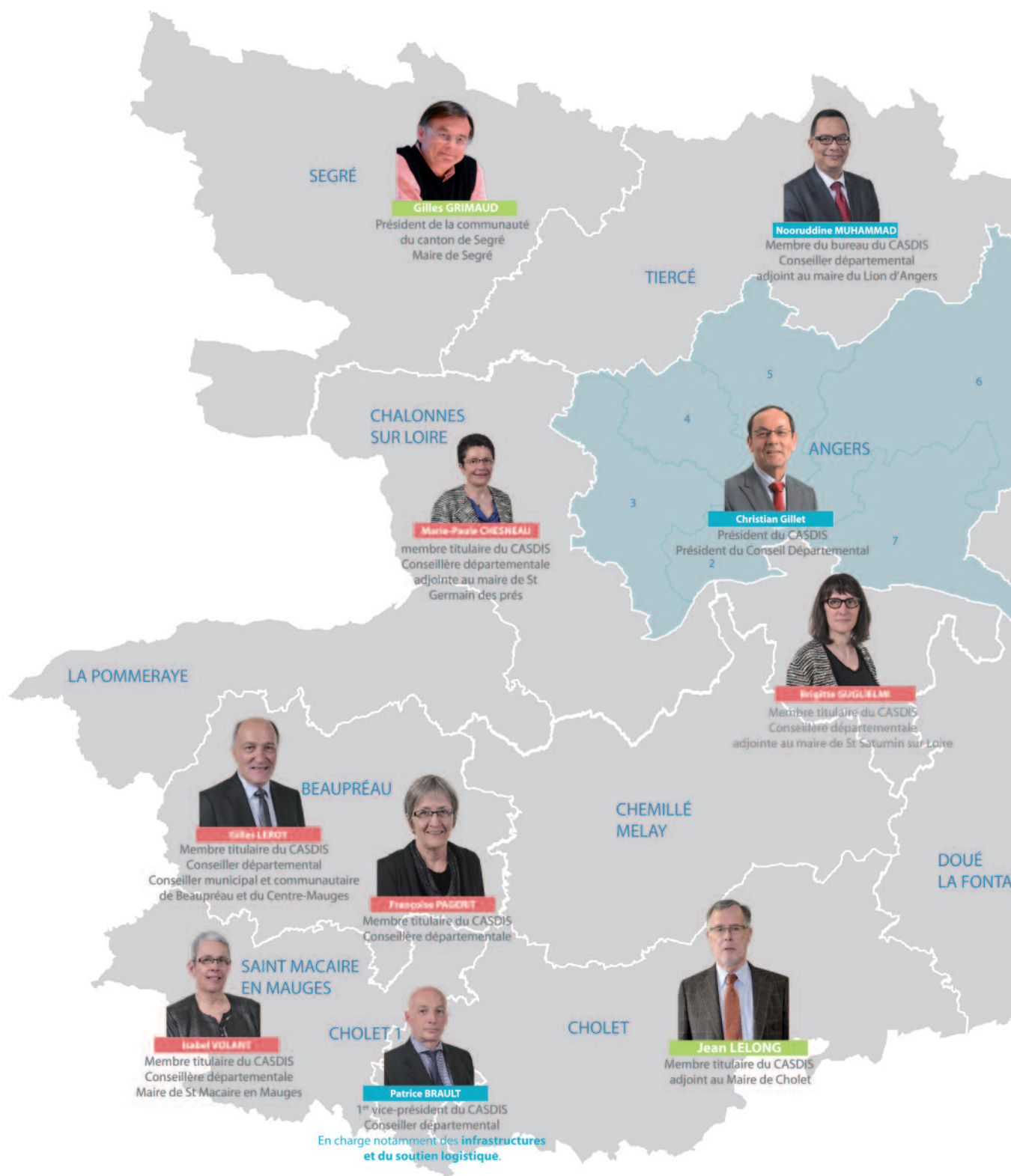


Sapeurs-pompiers de Maine-et-Loire,  
à vos côtés pour la vie

# Répartition des membres du Conseil d'Administration du SDIS

22 élus représentants du conseil départemental, des Établissements Public de Coopération Intercommunale et des communes.

-  Membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 49
-  Membres titulaires du département
-  Membres titulaires, représentants des EPCI et des Communes



**2<sup>ème</sup> vice président du CASDIS**  
 Membre de la communauté d'Agglomération ALM  
 Maire de St Lambert la Potherie  
 En charge notamment des **ressources humaines et des actions sociales.**

**Pierre VERNOT**

**Jean CHAUSSERET**

**François GERNIGON**  
 Membre titulaire  
 Conseiller départemental  
 Maire de St Sylvain d'Anjou

**Philippe ABELLARD**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Membre de la communauté d'Agglomération ALM  
 Maire du Plessis Grammoire

**Florian SANTINHO**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Membre de la communauté d'Agglomération ALM  
 adjoint au Maire d'Angers

**Grégory BLANC**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Conseiller départemental  
 conseiller municipal Angers 7

**Fatimata AMY**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Conseillère départementale  
 Conseillère municipale Angers 3

**Marie-Pierre MARTIN**  
 3<sup>ème</sup> Vice Présidente du CASDIS  
 Vice-présidente du Conseil Départemental  
 Adjointe au maire de Beaufort en vallée  
 En charge notamment des **marchés publics**

**Marie SEYEUX**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Conseillère départementale  
 Maire de Blou

**Laurent MAHON**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Conseiller départemental

**Dominique SIBILEAU**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Membre de la communauté d'Agglomération SLD  
 Maire de St Cyr en Bourg

**Bruno CREPTOU**  
 Membre titulaire du CASDIS  
 Conseiller départemental  
 Conseiller municipal à Doué la Fontaine

**Les membres suppléants du département**

Mme Frédérique DROUET d'AUBIGNY (Angers 1) - Mme Florence DABIN (Cholet 1) - M. Philippe CHALOPIN (Beaufort-en-Vallée) - Mme Régine BRICHET (Tiercé) - M. Jean-Paul BOISNEAU (St Macaire-en-Mauges) - Mme Myriam DUBOIS-BESSON (Cholet 2) - M. Gilles PITON (La Pommeraye) - Mme Françoise DAMAS (Saumur) - Mme Maryvonne MARTIN (Chemillé) - M. Hervé MARTIN (Chemillé) - M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX (Cholet 2) - Mme Marie-France RENOUE (Angers 7) - Mme Marie-Hélène CHOUTEAU (Angers 4) - M. Jean-Paul PAVILLON (Les Ponts-de-Cé) - Mme Sophie FOUCHER-MAILLARD (Angers 5)

**Les membres suppléants des EPCI**

M. Daniel CLEMENT (membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole, maire de Soucelles) - Mme Véronique ROLLO (membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole) - M. Daniel DIMICOLI (vice-président de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole) - Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (membre de la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole) - M. Yves BOUCHER (membre de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, maire de Brain-sur-Allonnes) - M. Jacky BOYEAU (vice-président de la communauté de communes du canton de Baugé) - M. Marc MAUPPIN (maire de Nuillé).

# Nouveau Conseil d'Administration

## De nouveaux élus au Conseil d'Administration

Le nouveau conseil d'administration a été installé le 11 mai dernier sous la présidence de M. Christian Gillet. Il est ainsi composé de 22 membres avec voix délibérative, représentants du Conseil départemental, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et d'incendie.

La séance d'installation du conseil d'administration a permis la désignation des élus au sein des instances réglementaires de l'établissement.

S'ajoutent également au conseil d'administration 7 autres membres avec voix consultative : Le Directeur départemental, le médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical, un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier professionnel non officier et un sapeur-pompier volontaire non officier et le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers. Le préfet ou son représentant y siège également de droit.

## Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se réunit en moyenne chaque trimestre pour régler par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du SDIS. Ainsi, le budget, le plan d'équipement, la construction de casernes, des dispositions permettant de renforcer le volontariat, le recrutement des sapeurs-pompiers professionnels,... sont autant de décisions prises par ces représentants afin de doter chaque centre des moyens nécessaires à leur fonctionnement. Le CA a élu un bureau composé de quatre membres. Ces derniers se rencontreront une fois par trimestre et autant que de besoin pour gérer les affaires courantes.

